

Incitation...

Al-Wadi (Hadith al-Wadi), 6 août 1933

Une nouvelle nous est parvenue, rapportée par divers témoins et relatée par écrit par divers correspondants — une nouvelle qui, si elle est vraie, est véritablement grave, et digne de la plus grande attention et de la réflexion la plus profonde ; et il nous paraît, à tout prendre, plus probable qu'elle soit vraie. Car ceux qui nous l'ont rapportée, et ceux qui nous en ont écrit, forment un groupe dispersé et disparate, inconnu les uns des autres, qui ne sauraient s'être concertés pour ourdir de nuit ou de jour quelque machination. Je consigne ici cette nouvelle afin que les lecteurs puissent en prendre connaissance, et que ceux qui ont la charge des affaires de l'Égypte — ceux à qui il incombe de répondre de la protection de la sécurité et de l'ordre — en soient également informés. Cela se passa le vendredi dernier, dans l'une des mosquées des musulmans — la mosquée al-Rifa'i —, sur l'une des chaires des musulmans — la chaire même de cette mosquée —, et cela vint de la bouche de l'un des prédicateurs des musulmans, l'un des imams qui les dirigent dans la prière : celui-là même qui prononça le prône devant les fidèles et les dirigea dans la prière, dans cette mosquée, en ce jour-là.

Ce prédicateur se leva pour exhorter les gens, leur rappeler les jours de Dieu, leur parler des bienfaits de Dieu envers eux et de la bonté de son épreuve à leur égard, et les mettre en garde contre le châtement que Dieu a préparé pour les pécheurs. Mais il ne fit rien de tout cela. Il s'en prit plutôt à un certain livre, et à un certain auteur — et nous ne nommerons ni cet auteur ni cet écrivain, car leur cas est peut-être trop mince pour mériter l'attention du public, et ce n'est pas pour les nommer que nous écrivons. Nous nous contentons de rapporter la nouvelle telle qu'elle nous fut racontée par ceux qui l'ont racontée, et telle qu'elle nous fut écrite par ceux qui l'ont écrite. Ce prédicateur se mit donc à dénigrer le livre et son auteur, à mentir sur le livre et son auteur, à attribuer au livre ce qui ne s'y trouve pas, et à l'auteur du livre ce qu'il n'a jamais dit. On rapporte que Ziyad disait autrefois : « Un mensonge prononcé du haut de la chaire passe pour une vérité bien établie » — et nous croyons, et peut-être le cheikh d'Al-Azhar serait-il de notre avis, que les chaires n'ont pas été instituées pour être une source de mensonge et un moyen de répandre le péché sur des innocents.

Mais poursuivons le récit de cette nouvelle telle qu'elle fut racontée par ceux qui l'ont racontée, et écrite par ceux qui l'ont écrite. Le prédicateur continua de dénigrer le livre et son auteur jusqu'à prétendre devant les gens que ce livre était un complot contre l'islam, et que son auteur agissait sous l'influence d'une main cachée qui le rémunérerait pour corrompre la religion des musulmans. Le prédicateur ne s'arrêta pas même là — et pourtant, s'il s'en était arrêté là, il aurait déjà péché contre sa propre religion, car il parlait de ce qu'il ne savait pas, et diffusait du haut de la chaire des musulmans autre chose que la vérité, et appelait à la sédition, alors que les chaires n'ont jamais été instituées pour appeler à la sédition. Il alla plus loin encore, prétendant devant les gens que quiconque écrirait un tel livre, et poursuivrait un tel dessein, mériterait la mort — puis il en donna pour preuve aux gens un verset du Coran qu'aucun de ceux qui nous ont écrit ne nous a rapporté.

Nous voudrions donc savoir, avant toute chose, si cette nouvelle est vraie ou non. Nous avons déjà dit que nous en jugeons la vérité plus probable, puisque ceux qui nous l'ont racontée, et ceux qui nous en ont écrit, forment un groupe disparate, inconnu les uns des autres, à l'abri de tout soupçon de s'être concertés dans le mensonge. On dit que la mosquée al-Rifa'i relève des fondations pieuses privées ; nous voudrions donc connaître l'avis de Son Excellence Zaki al-Abrashi Pacha sur ces prédicateurs qu'il choisit lui-même — des hommes destinés à appeler les gens au bien et à les détourner du mal, à ordonner le convenable et à interdire le blâmable —, pour que l'un d'eux ne se fasse aucun scrupule de s'adonner si pleinement au mal et à la sédition, et d'appeler ouvertement au péché et au blâmable.

Nous voudrions ensuite connaître l'avis de Son Honneur le Procureur général sur un homme qui se tient sur l'une des chaires des musulmans, dans l'une des mosquées des musulmans, devant une assemblée de musulmans, en l'un des grands jours solennels des musulmans, et qui, de là, incite au meurtre, le préconise, et le dépeint aux gens comme un moyen de se rapprocher de Dieu. Un tel homme mérite-t-il d'être interrogé, ou non ? Est-il plus digne d'être interrogé et poursuivi que les journalistes qui contestent au gouvernement ce que Dieu leur a expressément permis de lui contester ? Depuis quand est-il du droit des imams et des prédicateurs des mosquées de parler aux foules assemblées de mise à mort, et de permettre à des communautés entières, ou à de simples particuliers, de se faire eux-mêmes justice au nom de la religion et d'en exécuter eux-mêmes la peine — même à l'encontre de

ceux dont des preuves claires et concluantes montrent seulement qu'ils ont porté quelque tort à la religion ? Que reste-t-il alors à faire à l'autorité souveraine dans un pays organisé, que reste-t-il à faire au parquet et à la justice, si l'on permet aux gens de tenir eux-mêmes les pécheurs responsables de leurs péchés et de les punir de leurs fautes, sans jamais recourir au parquet ni à la justice ?

Nous voudrions ensuite connaître l'avis de Son Excellence le ministre de l'Intérieur, que l'on dit si vigilant pour la sécurité, le plus habile et le plus expert de tous les hommes à la protéger, le plus capable et le plus zélé de tous à la sauvegarder. Quel est son avis sur ces prédicateurs de mosquées qui font des chaires des musulmans un instrument d'incitation au meurtre et de provocation aux atteintes à la sécurité ? Et lequel des deux est le plus dangereux pour la paix et l'ordre dans ce pays : que le chef du Wafd parcoure certaines provinces pour s'entretenir avec les gens des affaires de leur propre patrie, pour évoquer avec eux les droits de cette patrie, sans les appeler à aucun péché, sans les tenter par aucune sédition, sans les inciter à aucune corruption — ou qu'un prédicateur de mosquée, salarié par l'État pour appeler les hommes à Dieu, manque de les y appeler ; salarié par l'État pour ordonner le convenable, ordonne au contraire le blâmable ; salarié par l'État pour détourner les gens du crime, leur en ouvre au contraire toutes grandes les portes.

Nous voudrions enfin connaître l'avis de Son Éminence notre grand maître le cheikh de la mosquée d'Al-Azhar et président du Conseil des grands oulémas, sur un homme de religion qui appelle ouvertement à ce que la religion elle-même défend, et qui persiste ouvertement et délibérément dans ce que Dieu, Son Messager et les croyants vertueux réprouvent tous. Un tel homme mérite-t-il de demeurer parmi les rangs des savants, de s'honorer de son appartenance à la religion, et même d'en vivre — ou mérite-t-il plutôt d'être rayé entièrement des rangs des savants et rejeté entièrement hors de la communauté des hommes de religion, puisque la religion de Dieu est trop chère à Dieu, trop pure dans le cœur des musulmans, et tenue trop haut par les hommes de religion eux-mêmes, pour qu'un homme qui suit une telle voie puisse s'y rattacher et en vivre ? Nous croyons que Son Excellence Zaki al-Abrashi Pacha, Son Excellence Mahmoud al-Qaisi Pacha, Son Honneur Labib Attia Bey, et Son Éminence le cheikh al-Zawahiri seraient tous d'accord avec nous, sans grande difficulté, pour reconnaître que cette nouvelle appelle une enquête ; que l'auteur de cette affaire, si elle se révèle vraie, appelle une

sanction ; que les mosquées des musulmans ont besoin d'être protégées d'une telle corruption ; et que le cœur des Égyptiens a besoin d'être préservé d'une telle incitation.